

COVID -19 / REGLEMENT INTERIEUR SANITAIRE

Selon la note du Ministère de la Culture « Aide à la reprise d'activité et à la réouverture au public des musées et monuments » du 07 mai 2020, complétée par celle du 12 mai 2021, ainsi que le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 actualisé,

Vu le décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Pour les visiteurs

- **RESPECTEZ LES GESTES BARRIERES**
- Présentez votre pass sanitaire et une pièce d'identité à la personne habilitée pour contrôler les pass à l'entrée du site,
- Le port du masque est obligatoire pour tous les visiteurs de 11 ans et plus et fortement recommandé pour les enfants à partir de 6 ans
- Désinfectez vos mains au gel hydro alcoolique mis à votre disposition à l'entrée
- Suivez le sens de circulation et le parcours qui vous sont présentés par les agents et indiqués par le fléchage, ne revenez pas en arrière si d'autres visiteurs vous suivent
- Descendez et montez l'escalier uniquement si personne n'est engagé dans celui-ci
- Ne touchez ni aux vitrines, ni aux objets, ni aux produits présentés en boutique
- Les entrées peuvent être momentanément interrompues à l'approche de la jauge maximale : merci de patienter dans ce cas
- Le nombre de visiteurs présents simultanément au sein du musée est limité à **49 personnes en semaine (hors mercredi)**. La jauge habituelle (**165 personnes**) est appliquée les **mercredis, samedis et dimanches**.

Pour les agents d'accueil et intervenants bénévoles

- **RESPECTER LES GESTES BARRIERES**
- Désinfecter bureau, clavier, souris, téléphone à la prise de poste
- **Le port du masque est obligatoire** dans toute l'enceinte de l'établissement. Le port du masque est obligatoire durant les visites guidées (groupes de 10 personnes maximum).
- Limiter la jauge de visiteur à 49 personnes en semaine (hors mercredi)
Les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés: demander aux visiteurs arrivant sur site de vous présenter leurs preuves sanitaires (à savoir le "2D-DOC" ou le QR Code sous format papier, PDF ou sur l'application classique TousAntiCovid) ainsi qu'une pièce d'identité afin de contrôler leur pass sanitaire.
- Présenter aux visiteurs les consignes, les rappeler si besoin
- Se désinfecter les mains systématiquement après avoir rendu la monnaie ou échanger un document/support avec un visiteur
- Désinfecter systématiquement le TPE ainsi que les supports multimédia avant et après chaque utilisation
- Proposer systématiquement le paiement sans contact
- Enfermer les déchets du jour dans un sac, qui sera placé tous les soirs dans le bac prévu à cet effet

Fait à Durrenbach, le 21 juillet 2021, pour affichage et présentation

Le Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn

Roger ISEL

Par délégation, la Vice-Présidente, DUDT L.

